

REPUBLIQUE FRANCAISE
—————
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

—————
Mairie d'AVIGNON

—————
**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

—————
Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
M. Moufoud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

20

RESTAURATION SCOLAIRE : Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (CMAR PACA) et la Ville d'Avignon.

M. ROCCI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Depuis la remunicipalisation de son service de restauration collective, la Ville d'Avignon s'est engagée dans une démarche de qualité : choix d'approvisionnements locaux, sous certification Agriculture Biologique ou dits « sous signe de qualité », partenariats avec des fournisseurs et opérateurs du territoire, passage à l'inox en cuisine centrale et dans les restaurants scolaires, actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire...

Elle respecte ainsi les obligations légales relatives à la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim, imposant depuis le 1^{er} janvier 2022 un approvisionnement à 50% de produits durables et de qualité, incluant 20% de produits biologiques.

Plus particulièrement, elle inscrit désormais dans ses approvisionnements en agriculture biologique la viande de bœuf (jeune bovin), issue d'un des rares élevages extensifs locaux en activité (le Mas de la Tour à Monfrin).

Souhaitant développer un projet autour de la transformation de cette matière première de grande qualité, la Ville, à travers sa cuisine centrale, souhaite engager une collaboration avec la Chambre des Métiers et de Artisanat de la Région PACA (CMAR PACA) et plus spécifiquement avec son antenne avignonnaise : le CFA d'Avignon, Campus St Roch, spécialité boucherie.

En effet, il s'agit d'engager une collaboration mettant en jeu la section d'apprentissage « boucherie » du CFA et tout son domaine d'expertise en matière de découpe de matières carnées.

La Ville d'Avignon, fournit les matières carnées au CFA en vue de la découpe. Puis, par le biais de la cuisine centrale, se charge de recevoir la matière préparée et de la transformer à

son tour afin de la présenter dans ses grilles de menus.

L'intérêt se situe donc à un double niveau : tout d'abord pérenniser cette filière d'approvisionnement qualitative en la structurant grâce à un nouveau partenariat, mais aussi agir positivement pour l'apprentissage local, en permettant aux jeunes apprentis de traiter une viande très qualitative, dans le cadre d'un élevage de proximité, contribuant ainsi à leur parcours de sensibilisation autour de l'alimentation durable.

Par la présente délibération, il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la CMAR PACA.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite "loi Egalim",

Vu le projet de convention de partenariat,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la mise à disposition de carcasses de viandes par la Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

ADOPTE



Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Nathalie GAILLARDET

PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024
ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024

